

République Française

Département de l'Oise

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°02/2026

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	15	15

Date de Convocation
16 Février 2026

Date d'Affichage
16 Février 2026

Objet de la Délibération

**AVENANT N° 1 AU
CONTRAT DE
CONCESSION PAR
AFFERMAGE DU
SERVICE D'EAU
POTABLE DU SMEPS**

Séance du 2 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 Mars à 18h30, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre Philippe de l'Isle à Saint-Crépin-Ibouwillers, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE	BOULLIANT Didier
COMMUNES DES SABLONS	CAUCHIES Daniel
	GOUSPY Christian
	KIESSAMESSO Philippe
	LE MAREC Hervé
	LETELLIER Alain
	MAHEU Brigitte
	MERMET Laurent
	PIGEON Emmanuel
	THOMAS Jean-Jacques
	VALLET Hervé
	BEAUVISAGE Valéry (suppléant)
	COURTAUT Sylvie (suppléante)
	DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant)
LE COUDRAY SUR THELLE	LIMA Paulo (suppléant)

Absents excusés :

Mesdames HERMAN Catherine – LEROY Annie –
MARGERY Dominique – Messieurs BILLARD Laurent –
BOGAERT Francis – BRELET Gilles – CHEVALLIER
Laurent – COMETTE Jacques – DE KONINCK Hervé –
DUPUIS Olivier – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien –
GORINE Ludovic – GOUPIL Jean-Louis – HABERKORN
Gilles – LE CORRE Pascal – MOKTHARI Abdelafid –
VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Néant

Monsieur DELAVILLE Jean-Sébastien est désigné secrétaire de séance.

Soit 15 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Comité Syndical.

OBJET : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'EAU POTABLE DU SMEPS

Vu l'avis favorable de la commission de DSP qui s'est tenue le 2 mars 2026 à 17h45,

Vu le contrat de concession par affermage du service d'eau potable du SMEPS,

Considérant que plusieurs erreurs ont été relevées dans le contrat et en empêchent la bonne application,

Considérant que des prix pour le changement des charbons actifs doivent être ajoutés au contrat ainsi qu'une formule de révision spécifique à ceux-ci,

Monsieur le Président propose de modifier par avenant les erreurs relevées au contrat de concession ainsi que d'ajuster certains articles.

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de concession par affermage du service d'eau potable du SMEPS,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la Société Suez eau France, l'avenant annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an sus-dits

Le Président,



Alain LETELLIER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le **04 MARS 2026**

Et publication ou notification
Du **04 MARS 2026**



Le Directeur Général
des Services,

Sébastien FOURNIER

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Syndicat Mixte Eau Potable des Sablons

Utilisateur : FOURNIER Sébastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2026A
Objet :	Délibération n°2026-02 - Avenant n°1 au contrat de concession de service public par affermage du service d'eau potable du SMEPS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2 - Délégation de service public
Identifiant unique :	060-200045177-20260302-DEL2026A-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	945 o
Nom métier : 060-200045177-20260302-DEL2026A-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	91.4 Ko
Nom original : smeps 2-2026.pdf		
Nom métier :		
99_DE-060-200045177-20260302-DEL2026A-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 mars 2026 à 09h49min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 mars 2026 à 09h49min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 mars 2026 à 09h49min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 mars 2026 à 09h49min22s	Reçu par le MI le 2026-03-04